CONSEIL MUNICIPAL
13 MAI 2008

La séance est ouverte à 21 H

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Thierry SCHUTZ, Pierre ALFONSO, Annie SUD, Frédéric MERLY, Jean-Pierre PAVAN, Martine GIULIANI, Barbara TROUGNAC, Loïc MAHE, François TOURNE, Geneviève CASTEX, Etienne ALBARET.

ABSENTS : Jacques RIZZO (procuration à Etienne GASQUET), Jocelyn CIMBER (procuration à Loïc MAHE).

Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les points suivant sont rajoutés à l'ordre du jour :
IX. SALON DE COIFFURE : ACTUALISATION DU LOYER
X. SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
XI. CONSEILLER DEFENSE

I. GROUPE SCOLAIRE : AMENAGEMENTS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de procéder aux travaux d'aménagement du parvis afin d'y transférer l'activité du CLAE. Le coût de l'opération s'élèverait à 60 000 € HT. Trois architectes ont été consultés afin de réaliser la maîtrise d'œuvre et ont présenté les trois propositions d'honoraires suivantes :

Cabinet PERAL	Cabinet BOURTHOUMIEUX	Cabinet BALAGUE
3 800.00 € HT	5 000.00 € HT	3 900.00 € HT

Vu la proposition d'honoraire et vu l'expérience de Monsieur PERAL qui a réalisé la construction du groupe scolaire à l'origine, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du cabinet PERAL pour un montant d'honoraire s'élevant à 3 800.00 € HT soit 4 544.80 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du cabinet PERAL et d'inscrire la somme au chapitre 23 au BP communal 2008.

Au mois de juin, le conseil municipal sera informé de l'ouverture ou non de classe. Monsieur TOURNE informe les conseillers qu'une pétition circule demandant l'ouverture d'une classe supplémentaire, à l'initiative des parents d'élèves.

II. ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BAUDUC concernant l'achat d'arbres pour l'aménagement des espaces verts sur les abords de la voirie communale. Ce devis s'élève à 1 550.16 € HT soit 1 854.00 € TTC.
Monsieur le Maire propose de retenir ce devis et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'achat d'arbres auprès de l'entreprise BAUDUC pour un montant de 1 550.16 € HT et de demander une subvention au Conseil Général.

Signature

MAIRIE DE ST-CLAR-DE-RIVIÈRE * 31 (Hte-Gne) *

III. FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de leur droit à bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions électives. En effet, l'article L 2123-12 du CGCT oblige le conseil municipal à délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Au budget primitif communal 2008, le montant alloué aux indemnités s'élève à 53 000 €. Le montant de la dépense budgétisé pour la formation élus sera alors, sur proposition de Monsieur le Maire, de 10 600 € maximum.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 10 600 € pour la formation des élus de la commune.

Les formations pourront être organisées par l'ATD ou tout autre organisme de formation.

IV. COMMISSION DE SECURITE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la composition des commissions et sous commissions de sécurité appelées à rendre des avis à l'autorité de police lorsque leur intervention est prévue. Est ainsi membre avec voix délibérative de ces commissions, le Maire de la commune ou un adjoint désigné par lui, ou à défaut un conseiller municipal désigné par lui.

Dés lors, Monsieur le Maire signale qu'il doit désigner un membre du conseil chargé de le représenter. Madame CARDONA Andrée est proposée pour cette représentation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir Madame Andrée CARDONA, 1er adjointe de la commune, afin de représenter Monsieur le Maire dans ces commissions.

V. ASSAINISSEMENT PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2008

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que suite à la demande d'inscription pour attribution de subvention auprès du Conseil Général, celui-ci par décision en date du 21 janvier 2008 a retenu les travaux suivants : création d'une station d'épuration de 2 000 EqH extensible à 4 000 EqH (3ème tranche) pour un montant de 220 000 € HT.

La demande de subvention pour l'extension du réseau chemin de la Gare n'ayant pas été retenue, Monsieur le Maire propose que soit demandé le transfert d'une partie des 220 000 € retenus pour la station vers la construction du réseau chemin de la Gare tronçon BC, pour 15 branchements, soit environ 125 000 € HT.

Cette demande, justifiée par l'état insalubre du tronçon chemin de la Gare (rejets aux fossés et odeurs nauséabondes), n'impactera nullement la planification des travaux prévue pour la station d'épuration.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide départementale répartie comme suit :

- 125 000 € HT pour les travaux du réseau EU de desserte chemin de la Gare tronçon BC dont 15 branchements particuliers
- 95 000 € HT pour la 3ème tranche de la station d'épuration.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux travaux du réseau EU de desserte chemin de la Gare tronçon BC pour un montant de 125 000 € HT ainsi que les travaux de construction de la 3ème tranche de la station d'épuration pour un montant de 95 000 € HT et de saisir le Conseil Général de la Haute-Garonne afin de demander le transfert d'une partie du montant retenu pour les travaux de la station d'épuration programme 2008 d'un montant de 125 000 € vers le réseau chemin de la Gare tronçon BC.

Signature

MAIRIE DE ST-CLAR-DE-RIVIÈRE (Hte-Gne)

Cachet

VI. ASSAINISSEMENT CHEMIN DE LA GARE : DEMANDE DE DGE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le montant des travaux de construction du réseau chemin de la Gare tronçon BC, pour 15 branchements, représenterai un montant de 125 000 € HT (montant estimatif déterminé par la DDE, maître d'œuvre).

Afin de financer cette opération, justifiée par l'état insalubre du tronçon chemin de la Gare (rejets aux fossés et odeurs nauséabondes), Monsieur le Maire propose de solliciter une DGE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux travaux du réseau EU de desserte chemin de la Gare tronçon BC pour un montant de 125 000 € HT et de saisir Monsieur le Sous Préfet pour l'octroi d'une DGE.

VII. PARCOURS SANTE : ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le circuit du parcours santé qui sera implanté dans le secteur du Couloume. Afin de le réaliser, il est nécessaire de procéder à l'achat de la parcelle cadastrée section A N°319 d'une superficie de 35 951 m².

Le prix de vente proposé par le propriétaire s'élève à 20 000 €. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de se porter acquéreur de cette parcelle au prix proposé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°319 d'une superficie de 35 951 m² au prix de 20 000 € et de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet achat.

Il faudra vérifier si le bois est en zone classé. Madame GIULIANI demande qui entretiendra le parcours santé. Monsieur ALBARET déclare qu'il faudra embaucher du personnel afin de pouvoir assurer cet entretien. Monsieur PAVAN suggère d'avoir recours aux chantiers d'insertion afin de réaliser le parcours.

VIII. COLOMBARIUM

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 15 mai, un prestataire doit présenter un devis. Monsieur ALFONSO déclare qu'il faudra prévoir le prix de vente des emplacements.

Par ailleurs, un administré souhaite déposer deux urnes, Monsieur le Maire propose de les recueillir en attendant au dépositoire.

IX. SALON DE COIFFURE : ACTUALISATION DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er mai de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice du coût à la construction du 3eme trimestre 2007 qui s'élève à 1 417.25. De 373.55 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 389.20 € pour la période du 01 mai 2008 au 30 avril 2009.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité entérine cette décision.

Le réservoir des WC doit être changé.

XII. SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par délibération n° 21/2008 en date du 20 mars 2008, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un délégué titulaire (Monsieur SCHUTZ) et d'un délégué suppléant (Monsieur ALFONSO) auprès du Syndicat mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Signature

MAIRIE DE ST-CLAR-DE-RIVIÈRE * Cachet * 31 (Hte-Gne)

Or les statuts de ce groupement n'offrent pas la possibilité d'élire un membre suppléant. Le conseil municipal doit dés lors, abroger la délibération n°21/2008 et désigner uniquement un membre titulaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abroger la délibération n° 21/2008 et d'élire Monsieur Thierry SCHUTZ comme membre titulaire auprès du Syndicat mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

XIII. CONSEILLER DEFENSE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Jocelyn CIMBER se porte volontaire afin d'assurer les fonctions de conseiller défense.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jocelyn CIMBER comme conseiller défense et de lui donner délégation afin de pouvoir exercer cette fonction.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

1 – Sous Préfecture
Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur le Sous Préfet au sujet des dépôts de permis de construire et de la construction de la future station d'épuration.

2 – lotissement chemin du Piton
41 maisons seront construites dans le futur lotissement chemin du Piton.

3 – Chemin du Castéras
Monsieur PAVAN Jean Pierre demande si le chemin qui monte au Castéras existe toujours. Le chemin se trouve en réalité dans le ruisseau. La source à proximité appartient à la Mairie.

4 – Commissions communales
Monsieur ALBARET demande quand seront formées les commissions. Monsieur le Maire l'informe que les commissions seront constituées prochainement.

5 – Déchets verts
Monsieur MAHE demande si le projet du local des déchets verts est toujours d'actualité. Monsieur le Maire signale que ce projet est en attente pour l'instant car la CAM souhaite procéder à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie sur la commune de LABASTIDETTE.

6 – Hangar
Monsieur SCHUTZ signale qu'il faut lancer au plus vite la construction d'un nouvel hangar communal. Monsieur le Maire propose la construction avec des panneaux solaires photovoltaïques par convention avec EDF.

7 – Journée de l'environnement
Monsieur MAHE déclare qu'il faut organiser la journée de l'environnement. Il faudrait que cet évènement se déroule à la date de la journée nationale de l'environnement.

8 – Marre
Madame CASTEX demande quand la marre sera bouchée. Monsieur le Maire l'informe qu'il doit rencontrer le syndicat du Pool routier à ce sujet. Les travaux seront réalisés cet été.

9 - Divers
* Monsieur MAHE signale que la tonte au lotissement de la Ruette n'est pas terminée.
* Le marquage au sol du dos d'âne chemin de la gare suite aux travaux n'a pas été refait.
* Monsieur Pierre LEFORT de France Télécom doit être recontacté au sujet de l'ADSL. Monsieur ALFONSO s'en charge.
* le marche pied de la nacelle est bancal.

Séance levée à 22 h 30.

Signature

Cachet

MAIRIE DE ST-CLAR-DE-RIVIERE 31 (Hte-Gne)